



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS
DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS**

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 03 Février à 10h00

DELIBERATION N° 2023/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2023

Le comité syndical a été convoqué le 03 février 2023

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 75

Délibération affichée le :

Membres titulaires présents :

Madame et Messieurs Pierre DREVET, Pierre GIRAUD, Joël EPINAT, François DRIOL, Philippe DENIS, Nicole PEYCELON, Georges ROCHETTE, Julien DUCHÉ, Philippe ARIES, Yannick JARDIN ; Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, Alain VIRICEL

Pouvoirs :

Néant

Membres titulaires absents représentés :

Néant

Membres Titulaires excusés

Monsieur Jean-François RASCLE

Membres titulaires absents :

Monsieur Patrick WETTA

Membres Délégués présents :

Madame Flora GAUTIER

Secrétaire de séance :

Monsieur Julien DUCHÉ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 03 FEVRIER 2023

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2023

1- BILAN D'ACTIVITES 2022

En 2022, le poste de chargé de mission du SYDEMER est passé à temps complet avec l'arrivée d'un agent au 1^{er} mai.

Le bilan d'activités 2022 porte principalement sur la reprise des travaux relatifs à la définition d'une ou plusieurs filières de valorisation des déchets ménagers résiduels :

- Consultation et démarrage d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les volets technique, juridique, financier et de communication :
 - Consolidation de l'état des lieux de gestion des déchets résiduels sur le territoire du SYDEMER et estimation des gisements produits à horizon 2030 et 2040 ;
 - Mise à jour de zones globales favorables à l'implantation d'un site de traitement ;
 - Définition de scénarios de valorisation des déchets résiduels avec implantation d'un outil de traitement sur le territoire du SYDEMER.
- Construction d'un potentiel partenariat avec la métropole de Lyon pour le traitement des ordures ménagères résiduelles et assimilés compte tenu de la diminution projetée des déchets ménagers et assimilés produits sur leur territoire :
 - Partage des attentes entre services ;
 - Benchmark des solutions de transport de déchets par voie ferrée ;
 - Premiers échanges avec la MDL sur les possibilités juridiques de partenariat : proposition de création d'une entente pour la réalisation d'études de faisabilité (transport et gouvernance) ;
 - Rédaction conjointe d'un projet de cahier des charges d'une étude de faisabilité de transport ferroviaire.
- Rapprochement du SYDEMER avec les territoires voisins afin de connaître leur capacité de traitement des déchets à court et long terme (SITOM Nord Isère, SYTRAIVAL, SEEDR,...) ; ces discussions ont notamment abouti à la mise en œuvre, pour la CCPR et la CCMDL, de conventions avec le SITOM Nord Isère pour le traitement de leurs OMR sur l'année 2023.
- Collecte de retours d'expérience de collectivités disposant d'installations de tri de déchets résiduels, en service ou en projet, avec production de CSR (Trifyl, Tours Loire Métropole, SICTOBA/SIDOMSA, SYPP SEVADEC).

L'année 2022 a également permis d'obtenir les conclusions de l'étude pilotée par le SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) visant à déterminer les possibilités de valorisation énergétique de CSR (combustibles solides de récupération) dans le département de la Loire. En rappel, le syndicat de traitement des déchets du Roannais (le SEEDR) et le SYDEMER étaient associés.

Le SYDEMER a aussi participé :

- à deux groupes de travail spécifique aux CSR mis en place par la Région AURA dans le cadre des travaux du volet déchets du SRADDET, dont l'objectif est d'identifier et proposer des solutions pour favoriser le développement d'une filière de valorisation énergétique des CSR sur la Région ;
- à une première réunion organisée par AMORCE pour défendre les intérêts de la valorisation énergétique des déchets sur les territoires (Club CLEVE).

Enfin, le SYDEMER a engagé des travaux sur le dernier trimestre afin de refondre son site internet dont la plateforme d'hébergement et le contenu deviennent obsolètes : identification des besoins, préparation d'un dossier de consultation pour le renouvellement du contenu du site et lancement de la consultation.

2- POLITIQUE ET PERSPECTIVES 2023

L'année 2023 permettra de continuer les travaux relatifs à la définition d'une filière de gestion des déchets ménagers et assimilés résiduels.

1. Sur le territoire du SYDEMER, avec :

- o la finalisation de l'étude des différents scénarios de valorisation (analyse et comparaison), puis la formalisation du ou des scénarios retenus ;
- o le lancement d'une partie des tranches optionnelles du marché d'AMO : début de mise en œuvre de la communication/concertation, recherche et classement de sites, et début d'analyse des modes de gestion/coopération pour le(s) scénario(s) retenu(s).

2. Et/ou en coopération avec les territoires voisins avec :

- o la construction d'une entente à court terme entre la Métropole de Lyon, le SYDEMER, Vienne Condrieu Agglomération et le SEEDR pour la définition d'un programme d'études qui permettra de confirmer la faisabilité de cette coopération ;
- o la réalisation d'une étude conjointe de faisabilité technico-économique du transport de déchets par fret ferroviaire entre le territoire du SYDEMER et l'UVE de Lyon Gerland ;
- o la réalisation d'une étude conjointe pour définir le montage et les modalités d'une coopération associant la Métropole de Lyon et ses territoires voisins pour construire, financer et exploiter une installation de valorisation énergétique de déchets ménagers.

L'année 2023 comprendra également les travaux de refonte du site internet institutionnel du SYDEMER ainsi que le développement d'une plateforme de communication/concertation :

- analyse des offres, choix du prestataire, et mise en œuvre du nouveau site internet,
- définition des besoins de la plateforme de communication/concertation, nouvelle consultation si nécessaire, choix d'un prestataire et mise en œuvre.

Le SYDEMER poursuivra :

- sa participation aux instances de suivi du Plan Régional de Gestion des Déchets Non Dangereux et au club CLEVE d'AMORCE ;
- la veille technique et juridique et le partage d'informations avec les membres.

Enfin, en fonction des orientations prises en matière budgétaire sur 2023, le SYDEMER pourrait porter une étude visant à définir l'opportunité ou non de réaliser à court/moyen terme un groupement de commandes pour les prestations de traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels des membres du SYDEMER.

Afin d'assurer le pilotage et la réalisation de ces différents travaux, il est proposé de conserver un poste de chargé de mission à temps complet.

3- ORIENTATIONS DU BUDGET POUR 2023

En investissement

En cohérence avec les objectifs présentés ci-avant, il est proposé de prévoir des dépenses d'investissement à hauteur de 231 830 € :

- **101 000 €** pour la mission d'AMO ;
- **55 000 €** pour les études de faisabilité d'une coopération avec la Métropole de Lyon ;
- **36 830 €** pour des compléments d'études nécessaires à la définition d'une solution de traitement des déchets résiduels (ex : zoom sur le portage juridique d'une chaufferie CSR alimentant le réseau de chaleur de St Etienne Métropole,...)
- **39 000 €** pour la création des outils supports web du SYDEMER (site internet institutionnel et plateforme de communication/concertation)

Dépenses de fonctionnement

Au stade de ce débat d'orientation budgétaire, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 184 500 € selon les principaux postes suivants :

Charges de fonctionnement : 79 000 € (BP2022 : 70 000€)

Elles comprennent :

- la rémunération d'un chargé de mission à temps plein : 54 000 € (BP 2022 de 45 000 € en raison d'une vacance sur le poste de chargé de mission durant 4 mois)
- les indemnités élus : 15 000 € (BP 2022 : 15 000 €)
- les charges de fonctionnement courantes (assurances, fournitures, annonces et insertions, reproduction, frais de colloques et séminaires, adhésion association AMORCE, ...) : 10 000 €

Les conventions avec Saint-Etienne Métropole : 40 000 € (BP 2022 : 40 000 €)

Pour la mise à disposition du personnel de direction, du secrétariat ainsi que la convention d'assistance générale.

La réalisation d'une **étude d'opportunité d'un groupement de commandes** pour le traitement des déchets résiduels des EPCI membres du SYDEMER : **25 000 €**

Dépenses imprévues : 0 € (BP2022 : 10 255,08 €)

Dotations aux amortissements : 40 500 € (BP2022 : 36 440,46 €)

Ce montant pourrait être réduit en tenant compte :

- de la vacance du poste de chargé de mission suite à la démission de l'agent qui occupe actuellement le poste (- 9000 €)
- d'une réalisation de l'étude d'opportunité d'un groupement de commandes sur 2 exercices budgétaires (- 11 520 €)

Les dépenses de fonctionnement seraient alors de 163 980 €.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement assurées par la cotisation des EPCI membres du Syndicat.

Compte tenu du résultat reporté de la section de fonctionnement, estimé à 24 510 €, et des dépenses prévisionnelles décrites précédemment, le **montant des cotisations annuelles** qui devrait être appelé est de l'ordre de **139 470 €**, soit 22 centimes d'euro par habitant (au lieu de 20 centimes en 2022).

◆◆◆

Le comité syndical, après avoir délibéré, prend acte du rapport d'orientation budgétaire.

Pour extrait,
Le Président,



François DRIOL

Julien DUCHÉ



François DRIOL

